Chambre de Métiers et de l'Artisanat
LYON - RHÔNE

GUIDE DE L'APPRENTISSAGE

Le guide pratique pour les futur(e)s apprenti(e)s

Pour tout renseignement, venez nous rencontrer à la Passerelle au
10 rue Paul Montrochet - 69002 Lyon

la Passerelle
incubateur de réussites

Les métiers de l'Artisanat *

Tous les métiers de l'artisanat sont mixtes.

ALIMENTATION
Boucherie - Boulangerie - Charcuterie
Traiteur - Pâtisserie - Chocolaterie
Fromagerie - Vente en alimentation

BÂTIMENT
Carrelage - Charpente - Maçonnerie
Métallerie- Peinture - Menuiserie - Taille de pierre - Plâtrerie - Plaquerie - Montage en installations sanitaires et thermiques
Couverture - Électricité en bâtiment
Électrotechnicité

FABRICATION
Ébénisterie - Tapisserie - Bijouterie
Encadrement - Horlogerie - Verrerie
Facture instrumentale

SERVICES
Coiffure - Esthétique - Mécanique
Réparation automobile - Prothèse dentaire - Fleuristerie - Carrosserie
Imprimerie

* Cette liste de métiers n'est pas exhaustive. Pour connaître l'ensemble des métiers relevant de l'artisanat, connectez-vous sur www.choisirlartisanat.fr

Sommaire

LE SERVICE JEUNES/ENTREPRISES - CAD 4
La Passerelle, l'incubateur de réussites ! 4
Apprentissage et handicap 5

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE 6
Bénéficiaires 6
Droits et obligations de l'apprenti(e) 6
Nature du contrat 6
Durée du contrat 7
Rémunération 7
CFA - Formation 7
Désignation du maître d'apprentissage 8
Formalités 8
Rupture du contrat 8
Autres avantages financiers 9
Modalités de versement 9

VOS DÉMARCHES AUPRÈS DES ENTREPRISES 10
Curriculum-vitae 10
Lettre de motivation 11
Prise de contact téléphonique 12
Entretien de motivation 13
Suivi de votre candidature 14

CONTACTS 16

Le service Jeunes/Entreprises - CAD

La Passerelle, l'incubateur de réussites !

VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 29 ANS, VOUS DÉSIREZ VOUS ORIENTER DANS LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT ?

L'artisanat vous propose plus de **250 métiers** répartis dans différents secteurs (alimentation, bâtiment, fabrication, services).

La Passerelle vous accompagne dans votre projet professionnel :

- **Information**
  - Sur les métiers de l'artisanat,
  - Sur les différentes filières de formation et les diplômes,
  - Sur l'apprentissage.
- **Évaluation des pré-requis pour l'entrée en apprentissage**
  - Motivations et aptitudes,
  - Adéquation entre votre candidature et le métier choisi.
- **Mise en relation avec des offres d'apprentissage après validation de votre projet**
  - Suivi de votre candidature.
- **Travail en partenariat avec les structures d'orientation**
  - Bilan de votre candidature avec le conseiller assurant le suivi de votre projet,
  - Orientation vers la structure la mieux adaptée à votre profil.

Retrouvez les offres d'apprentissage en ligne sur
www.apprentissage-auvergnerhonealpes.fr

En partenariat avec : La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Venez nous rencontrer à la Passerelle
au 10 rue Paul Montrochet - 69002 Lyon

Le service Jeunes/Entreprises - CAD

Apprentissage & handicap

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône s'est engagée depuis 2006 à faciliter l'accès à l'apprentissage des **jeunes en situation de handicap**. Notre offre se décline en cinq actions ciblées en direction des artisans, des personnes en situation de handicap et des CFA :

- **Informer et sensibiliser** les jeunes et leurs familles sur les aides de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph) et les démarches de reconnaissance du handicap auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- **Évaluer** la candidature des jeunes,
- **Aider** dans la recherche de l'entreprise,
- **Conseiller et accompagner** l'entreprise dans sa démarche de recrutement et dans ses formalités administratives notamment auprès de l'Agefiph,
- **Mettre en place** en partenariat avec les CFA les adaptations du parcours au centre de formation et en entreprise.

CHIFFRES CLÉS ACTION HANDICAP 2019

144 jeunes accompagnés
102 bilans de positionnement
77 contrats signés
88 adaptations pédagogiques

En partenariat avec : agefiph ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

Contactez-nous
au 04 72 43 43 66 ou apprentissageethandicap@cma-lyon.fr

Le contrat d'apprentissage

Bénéficiaires

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus,
- Les jeunes de 15 ans s'ils sortent de 3ème ou s'ils atteignent 16 ans avant la fin de l'année civile,
- Sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap,
- Pour la préparation d'un diplôme supérieur à celui obtenu depuis moins d'un an en apprentissage (sous conditions : nous contacter),
- En cas de rupture d'un précédent contrat d'apprentissage moins d'un an auparavant, pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou suite à une inaptitude (sous conditions : nous contacter),
- Si le contrat est souscrit par une personne qui a un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du titre ou du diplôme envisagé (sous conditions : nous contacter),
- Sportif de haut niveau (et souscrit par une personne inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau).

Droits & obligations de l'apprenti(e)

L'apprenti(e) est un **salarié en formation**. Il s'engage à :

- Effectuer le travail que lui confie l'employeur, ce travail étant directement lié à sa formation professionnelle,
- Respecter le règlement de l'entreprise,
- Suivre la formation en Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Nature du contrat

Le contrat d'apprentissage est un **contrat de travail** de type particulier par lequel un employeur s'engage à assurer, à un jeune travailleur, une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée en partie en entreprise et en partie en CFA.

Le contrat d'apprentissage

Durée du contrat

- Elle varie de **six mois à trois ans selon le métier**, le niveau du diplôme (CAP, BEP, MC, BP, BM, BAC PRO, BTS, BT,...) et le niveau de compétences de l'apprenti(e). Le cas le plus fréquent est un contrat de deux années.
- Il est possible de signer des contrats d'apprentissage successifs afin de préparer une spécialisation, un diplôme de niveau supérieur, un autre métier.
- La durée peut être portée à trois ou quatre ans pour les travailleurs handicapés.

Rémunération

Le salaire est calculé sur la base du SMIC* (sauf dispositions contractuelles plus favorables). Le jeune est affilié à la Sécurité Sociale.

âge de l'apprenti	1ère année	2ème année	3ème année
16-17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
18-20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
21 -25 ans *	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
26 ans et plus *	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC

Attention: des règles particulières de rémunération sont prévues en cas de prolongation ou réduction de la durée de l'apprentissage, en cas de modification de cette durée en raison du niveau initial du jeune, en cas de contrats successifs (CAP connexe, mention complémentaire), en cas de convention collective plus favorable.

*Ce salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel. Le montant des rémunérations est majoré à compter du 1er jour du mois suivant le jour où le jeune atteint 18 ou 21 ans.
** La base SMIC s'applique sous réserve de l'absence de base SMC plus favorable.

Depuis le 1er janvier 2019, il convient de distinguer les cotisations :
- Patronales bénéficiant du dispositif de réduction générale sur les bas salaires prévue à l'art. L.241-13 du code de la sécurité sociale, selon les modalités et taux prévus à l'art. D.241-7 du code de la sécurité sociale.
- Salariales pour lesquelles l'apprenti bénéficie d'une exonération totale dans la limite de 79% du SMIC.

CFA - Formation

- Formation en alternance entre l'entreprise et le CFA. Ce dernier assure au minimum 400 h. de formation par année de contrat.
- La formation est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel ou un titre homologué.
- Temps passé au CFA : il est assimilé à un temps de travail et rémunéré comme tel.

Le contrat d'apprentissage

Désignation du maître d'apprentissage

Désignation d'un maître d'apprentissage qui doit avoir au minimum, soit :

- **Un diplôme** ou un titre correspondant à la formation envisagée pour le jeune et un an d'expérience professionnelle,
- **Deux ans d'expérience professionnelle** en relation avec la formation envisagée pour le jeune et un niveau minimal de qualification.

Formalités

LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT VOUS ACCOMPAGNE POUR

- La rédaction du contrat d'apprentissage qui est signé par les différentes parties,
- L'envoi de ce contrat au CFA,
- L'assistance au dépôt du contrat auprès de l'OPCO,
- L'assistance pendant toute la durée du contrat.

L'entreprise se charge d'établir la Déclaration Préalable à l'Embauche et la transmet à l'URSSAF ou à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Rupture de contrat

- **Durant les 45 premiers jours de formation en entreprise (hors temps CFA) :**
  Le contrat peut être résilié unilatéralement par l'une ou l'autre des parties.
- **Passé ce délai :**
  La résiliation du contrat peut intervenir
  - sur un accord exprès et bilatéral des cosignataires,
  - aux termes d'une procédure de licenciement, en cas de force majeure, de faute grave de l'apprenti(e), d'inaptitude constatée par le médecin du travail ou de décès d'un employeur maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle,
  - par la démission de l'apprenti(e) et après respect d'un préavis, dans des conditions déterminées par décret.

Plus d'informations : mediateur@cma-lyon.fr

Le contrat d'apprentissage

Autres avantages financiers pour l'employeur

- Pour les contrats d'apprentissage signés à compter du 1er janvier 2019, l'employeur peut prétendre au bénéfice d'une aide unique.
- Conditions pour le versement de l'aide unique :
  - moins de 250 salariés ;
  - contrat signé à compter du 1er janvier 2019 ;
  - diplôme ou titre à finalité professionnelle équivalent au plus au baccalauréat (niveau VI à niveau IV).
- Montant de l'aide unique par année d'exécution du contrat :

Année d'exécution du contrat	Montant maximum de l'aide
1ère année	4 125 €
2ème année	2 000 € €
3ème année	1 200 €
4ème année *	1 200 €

*En cas d'allongement ou de prolongation de la durée du contrat au-delà de 3 ans dans les hypothèses suivantes : situation de handicap, sportifs de haut niveau, redoublement.

À noter : la gestion de l'aide unique est confiée à l'Agence de services et de paiement.

Modalités de versement

L'aide est versée mensuellement conformément aux données mentionnées dans la DSN effectuée par l'employeur*.

- **L'aide n'est pas due :**
  - en cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage, à compter du mois suivant la date de fin du contrat ;
  - en cas de suspension du contrat d'apprentissage conduisant au non versement de la rémunération par l'employeur à l'apprenti(e), pour chaque mois considéré.

  Les sommes indûment perçues sont remboursées à l'Agence de services et de paiement.

*À défaut de transmission des données via la DSN, le mois suivant, l'aide est suspendue.

En cas d'embauche d'une personne en situation de handicap, **des aides au contrat d'apprentissage sont prévues**.
Plus d'informations sur le site Agefiph (www.agefiph.fr - rubrique campagne Alternance).

Vos démarches auprès des entreprises

Curriculum Vitae

Le CV doit présenter les principaux éléments de votre parcours scolaire et personnel et contenir des informations qui sont nécessaires à une entreprise pour vous connaître.

Pensez à noter les expériences professionnelles ou les stages que vous avez pu effectuer.

Exemple

Valérie DUPONT
10, rue Jules Ferry - 69007 LYON
Tel. : 04 72 78 85 62 / Portable : 06 52 34 12 56
Email : v.dupont@orange.fr
Née le 18/01/2004 (16 ans)
BSR (scooter)

Projet : CAP Fleuriste en apprentissage

Parcours scolaire

2019 - 2020
3ème générale au Collège Georges Brassens Lyon

Expériences professionnelles / Stages

Février 2019
Stagiaire fleuriste chez Any Fleurs
Stage de découverte professionnelle :
- Aide à la composition de bouquets
- Aide à la vente de fleurs

Juillet 2018
Garde d'enfants

Langues
Anglais Bases

Compétences informatiques
Word, Excel notions de base et Internet intermédiaire

Centres d'intérêt
Cours de dessin au centre social de Gerland depuis 2 ans
Pratique de la danse classique depuis l'âge de 6 ans

Vos démarches auprès des entreprises

Lettre de motivation

Elle doit vous permettre **d'obtenir un rendez-vous dans l'entreprise**. Elle doit donc s'adresser personnellement au responsable. Envoyez une lettre manuscrite, si possible, sans ratures, ni fautes d'orthographe. Vous pouvez également envoyer votre candidature par mail en veillant toujours à la personnaliser. Pensez à la transmettre en pièce jointe pour une question de présentation. Si au bout de 15 jours l'entreprise n'a pas pris contact avec vous, rappelez-la afin de connaître la suite donnée à votre candidature.

Exemple

Valérie DUPONT
10, rue Jules Ferry - 69007 LYON

Aux Mille fleurs
À l'attention de
Mme Morin
10 rue du Chemin - 69007 LYON

Lyon, le 1er février 2020

Objet : candidature pour un contrat d'apprentissage en CAP Fleuriste

Madame,

Actuellement en classe de troisième, je souhaiterais m'orienter vers la voie de l'apprentissage pour me former à un métier et préparer un diplôme.

Le métier de fleuriste m'intéresse particulièrement, car j'aime la relation avec la clientèle et la créativité que demande la confection de bouquets. J'ai pu découvrir votre métier lors d'un stage qui a confirmé mon choix. L'employeur a apprécié ma motivation et mon dynamisme pendant le stage.

Je désire entrer dans la vie active, c'est pour cette raison que je vous propose ma candidature pour un poste d'apprentie dans votre entreprise.

Je souhaiterais vous rencontrer pour vous expliquer pourquoi j'aimerais apprendre votre métier.

Recevez, Madame, mes sincères salutations.

Valérie Dupont

Vos démarches auprès des entreprises

Prise de contact téléphonique

CONSEILS POUR PRÉPARER L'ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE

- Recherchez les artisans à contacter (Internet, journaux, relations, annuaire des artisans...),
- Prévoyez les dates et heures auxquelles vous êtes disponible,
- Préparez ce que vous allez dire à l'entreprise :
«Bonjour, je m'appelle Manon, je suis actuellement en 3ème et je souhaite préparer un CAP Coiffure, j'aimerais parler au responsable du salon...»
- Utilisez un tableau de suivi pour noter les coordonnées des entreprises que vous souhaitez contacter.

LE CONTACT TÉLÉPHONIQUE

C'est vous qui appelez :

- Présentez-vous et donnez la raison de votre appel. Précisez que vous recherchez un contrat d'apprentissage.
- Si votre interlocuteur ne connaît pas l'apprentissage, proposez-lui d'appeler la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au 04 72 43 43 00.
- Pensez à noter la date, l'heure et le lieu du rendez-vous. Demandez le nom de la personne que vous allez rencontrer.
- Faites préciser également si vous devez vous présenter accompagné(e) de vos parents ou d'un adulte qui suit votre projet.

Vous recevez un appel :

- Pensez à laisser un crayon et un papier près de votre téléphone pour que la personne qui répond puisse noter les coordonnées de l'employeur qui vous appelle.

Point conseil !

Enregistrez un message bref et précis sur votre répondeur. Les messages trop longs ou fantaisistes n'incitent pas à vous rappeler.

Vos démarches auprès des entreprises

Entretien de motivation

L'ENTRETIEN PERMET :

- Au chef d'entreprise de s'assurer que vous êtes bien l'apprenti(e) qu'il recherche, de vérifier que le poste et l'entreprise vous conviennent.
- Pensez à demander le nom de la personne que vous allez rencontrer.

CONSEILS AVANT L'ENTRETIEN

Il est impératif d'être à l'heure au rendez-vous (5 min avant l'heure fixée) :

- Bien vérifier la date, l'heure et le lieu de rendez-vous,
- Vous aurez besoin d'un plan pour localiser précisément le lieu de l'entretien,
- N'oubliez pas de présenter vos excuses en cas d'empêchement et de demander un nouveau rendez-vous.

Préparez ce que vous allez dire à l'employeur pour le convaincre :

- Pourquoi ai-je choisi ce métier ? Argumentez : dire que l'on est motivé(e) ne suffit pas.
- Quelles qualités faut-il avoir pour faire ce métier ? Est-ce que je les possède ? Argumentez. **«Je suis manuel car je sais changer une batterie, j'ai peint ma chambre ou j'aime essayer de nouvelles recettes de cuisine ».**
- Quels sont les avantages et inconvénients de ce métier ?

L'ENTRETIEN

Présentez-vous seul à l'entretien, l'employeur n'apprécierait pas que vous veniez avec vos copains. Certains employeurs préfèrent que le jeune se présente seul, d'autres au contraire souhaitent rencontrer les parents ou un adulte qui suit le projet du jeune. Il faut respecter le souhait de l'employeur.

Pensez à dire bonjour, veillez à être souriant. Une attitude positive favorise la communication.

Soyez clair et précis, à l'écoute des questions que l'employeur vous posera et répondez le plus sincèrement possible. N'hésitez pas à poser des questions.

Pensez à apporter votre CV et votre lettre de motivation pour l'entretien, même si vous les avez déjà envoyés à la personne que vous rencontrez.

Point conseil !

Lors de vos entretiens, pensez à éteindre votre téléphone portable, à avoir une tenue correcte (pas de casquette, de chewing-gum ou d'écouteurs) et à faire attention à la façon dont vous vous exprimez. Si l'employeur vous reçoit avec un peu de retard en entretien, restez patient !

Vos démarches auprès des entreprises

Suivi de votre candidature

Cette fiche de suivi doit vous permettre de noter les différentes entreprises que vous avez contactées dans le cadre de votre recherche de maître d'apprentissage. **Conservez cette fiche qui pourra vous être demandée pour montrer votre implication dans votre projet.**

Date de l'appel	Nom adresse et téléphone de l'entreprise	Réponse de l'employeur	Rendez-vous	
			Date	Heure

Vos démarches auprès des entreprises

Suivi de votre candidature

Date de l'appel	Nom adresse et téléphone de l'entreprise	Réponse de l'employeur	Rendez-vous	
			Date	Heure

Vos contacts

Les CAD en Auvergne-Rhône-Alpes

AIN
102, boulevard Edouard Herriot
Viriat BP 123
01004 BOURG EN BRESSE
CEDEX
Tél : 04 74 47 49 47
Fax : 04 74 47 49 63
cad@cma-ain.fr

ALLIER
22, rue Pape Carpantier
03017 MOULINS
Tél : 04 70 46 20 20
marie-laure.maitre@cma-allier.fr

ARDÈCHE
70, allée des Ondines
07500 GUILHERAND GRANGES
Tél : 04 75 07 54 00
Fax : 04 75 84 60 01
s.degiron@cma-ardeche.fr

CANTAL
45 avenue de la République
CS 9511
15005 AURILLAC Cedex
Tél : 04 71 45 65 15
valerie.chanut@cma-cantal.fr

DRÔME
Le Clos des Tanneurs
Avenue Adolphe Figuet
BP 153
26104 ROMANS CEDEX
Tél : 04 75 48 72 00
Fax : 04 75 00 73 94
m.faure@cma-drome.fr

3, chemin de Nocaze
26200 MONTELIMAR
Tél : 04 75 48 72 00
Fax : 04 75 02 86 29
m.faure@cma-drome.fr

ISÈRE
ZAC Bouchayer-Viallet
20, rue des Arts et Métiers
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tél : 04 76 70 82 14
Fax : 04 76 70 82 59
cad@cma-isere.fr

2 place Saint-Pierre CS 30369
38217 VIENNE CEDEX
Tél : 04 74 57 70 70
cad@cma-isere.fr

Vos contacts

Les CAD en Auvergne-Rhône-Alpes

LOIRE
Rue de l'Artisanat - BP 724
42951 ST ETIENNE CEDEX 9
Tél : 04 77 92 38 00
Fax : 04 77 92 38 17
sylvie.gonnet@cma-loire.fr

48, avenue Gambetta
42334 ROANNE CEDEX
Tél : 04 77 23 78 78
Fax : 04 77 23 78 79
amelie.garnier@cma-loire.fr

HAUTE-LOIRE
13, avenue André Soulier
B.P 60104
43003 LE PUY-EN-VELAY Cedex
Tél : 04 71 02 34 56
Fax : 04 71 02 10 32
magalie.gerenton@cma-hauteloire.fr

HAUTE SAVOIE
28, avenue de France
BP 2015
74011 ANNECY CEDEX
Tél : 04 50 23 10 20
Fax : 04 50 23 92 56
helene.castaing@cma-74.fr

PUY DE DÔME
Immeuble Jean-Paquet
17 boulevard Berthelot
63400 CHAMALIERES
Tél : 04 73 31 52 00
Fax : 04 73 31 52 01
cad@cma-puydedome.fr

RHÔNE
La Passerelle
10, rue Montrochet
69002 LYON
Tél : 04 72 43 51 95
cad@cma-lyon.fr

SAVOIE
7, rue Ronde
73024 CHAMBERY CEDEX
Tél : 04 79 69 94 15
Fax : 04 79 69 94 24
cad@cma-savoie.fr

Vos contacts

Autres centres de formations

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)

CIO Lyon Nord	04 78 28 37 09
CIO Lyon Ouest	04 78 47 82 47
CIO St Priest/Bron	04 78 20 89 83
CIO Vénissieux	04 78 70 72 40
CIO Lyon Est	04 78 93 16 25
CIO Oullins	04 78 50 17 40
CIO Givors	04 72 24 16 44
CIO Villefranche	04 74 68 11 43

Point conseil

QUELQUES SITES UTILES

www.cma-lyon.fr

www.artisanat.info

www.apprentissage-auvergnerhonealpes.fr

www.lyon-metropole.cci.fr

www.bourse-apprentissage.com

www.rhone-alpes.synagri.com

www.anefa-emploi.org

www.orientation-lyon.org

www.crijrhonealpes.fr

www.francejpo.com/journées-portes-ouvertes

MISSIONS LOCALES

ML Lyon Antenne des Pentes (1er, 2ème, 4ème)	04 72 10 60 00
Antenne Moncey Voltaire (3ème, 6ème)	04 78 62 39 89
Antenne Gerland (7ème)	04 37 65 49 00
Antenne du Bachut (8ème)	04 72 78 59 00
Antenne de Vaise (9ème, 5ème)	04 72 19 21 21
ML Villeurbanne Antenne Charpenne-Tonkin	04 78 17 20 45
Antenne Moncey Buers - Croix Luizet	04 37 42 34 50
ML Amplepluis	04 74 64 05 23
ML Arbresle	04 74 01 19 32
ML Belleville	04 74 06 12 30
ML Bron	04 78 26 18 64
ML Caluire	04 72 27 25 25
ML Condrieu	04 74 56 89 46
ML Corbas	04 72 90 05 30
ML Décines	04 72 93 39 06
ML Feyzin	04 72 21 46 66
ML Givors	04 78 73 79 68
ML Grigny	04 37 20 01 52
ML Meyzieu	04 78 04 05 80
ML Neuville	04 78 98 20 49
ML Oullins	04 72 66 17 50
ML Rillieux	04 72 01 80 30
ML St Fons	04 78 70 74 44
ML St Laurent de Chamousset	04 74 26 55 01
ML St Priest	04 72 23 05 06
ML St Symphorien d'Ozon	04 78 02 50 03
ML Tarare	04 74 05 00 30
ML Tassin	04 72 59 18 80
ML Thizy	04 74 64 20 61
ML Vaulx-en-Velin	04 72 04 94 14
ML Vénissieux	04 72 89 13 30
ML Villefranche	04 74 02 91 50

Carnet de notes

CONTACT

La Passerelle
10, rue Paul Montrochet
69002 LYON

Tél. 04 72 43 51 95
cad@cma-lyon.fr

www.cma-lyon.fr